

15ème législature

Question N° : 43815	De Mme Laurence Dumont (Socialistes et apparentés - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Situation des salariés du secteur du médico-social	Analyse > Situation des salariés du secteur du médico-social.
Question publiée au JO le : 25/01/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Laurence Dumont attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des salariés du secteur du médico-social qui sont les grands oubliés du Ségur de la santé. Face à l'absence de réponse aux nombreux courriers envoyés au ministre sur le sujet, Mme la députée réitère sa demande de confirmation de l'intégration des personnels soignants et des AMP dans le Ségur et de la revalorisation des carrières de tout le secteur. La non-reconnaissance des acteurs associatifs est discriminatoire, injuste et place les structures employeuses en grande difficulté face à la pénurie de candidats à ces métiers difficiles qui accompagnent les plus fragiles de la société. Nombre d'entre elles rencontrent des difficultés pour mener leurs missions tant elles manquent de personnels. Une conférence des financeurs devait suivre la conférence des métiers prévue le 15 janvier 2022. Elle aurait disparu du calendrier. Aussi, elle lui demande de lui faire part des modalités et du calendrier prévus pour faire cesser ce traitement discriminatoire des acteurs du secteur médico-social.